

Le 18 février 2022

Par **SDÉ**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca](mailto:Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca)

**OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments**  
**Dossier Régie: R-4169-2021 Phase 1 / Notre dossier : R062355**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité et Énergir s.e.c. (collectivement les Distributeurs) produisent auprès de la Régie de l'énergie leurs réponses à la demande de renseignements n°6 de la Régie, comme pièce **HQD-Énergir-2, document 16**.

Dans le cadre de la préparation de l'audience, les Distributeurs ont par ailleurs constaté que deux erreurs s'étaient glissées en réponse à certaines questions. Ils déposent conséquemment une version révisée des pièces HQD-Énergir-2, documents 2 et 6 et précisent que les rectifications se situent respectivement à la page 20 et à la page 13 de ces pièces.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) *Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**

p.j.

c.c. : Me Hugo Sigouin-Plasse  
Intervenants